

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-051-AG-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018
Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 18/051/AG



SÉANCE DU 04 JUILLET 2018

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Syndicat Intercommunal de l'Oso - Dissolution et liquidation par répartition de l'actif.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Le Syndicat Intercommunal de l'Oso n'ayant plus d'activité depuis plusieurs années, il y a lieu de le dissoudre.

Le Syndicat Intercommunal de l'Oso, constitué entre les communes de Porto-Vecchio, Lecci, San Gavino di Carbini et Zonza, remplissant cette condition, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur sa dissolution au regard des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 5212-33 (alinéa b) pour la dissolution et L. 5211-25-1, L. 5211-26 pour la liquidation).

Il convient de procéder à sa liquidation par répartition de l'actif entre les communes membres.

Le Conseil Syndical, en sa séance du 19 avril 2018, s'est prononcé favorablement sur cette dissolution et cette répartition.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver les modalités de répartition de l'actif du Syndicat et de se prononcer favorablement sur la dissolution de ce Syndicat actuel dont la commune est membre.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Syndicat Intercommunal de l'Oso, séance N° 1/2018 du 19 avril 2018 (extraits n° 1 et 2),

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la liquidation des actifs du Syndicat Intercommunal de l'Oso selon les modalités suivantes :

COMMUNES	POURCENTAGE DE REPARTITION	MONTANT
Porto-Vecchio	43,3 %	1.116.339,34 €
Lecci	18,9 %	487.270,52 €
San Gavino di Carbini	18,9 %	487.270,52 €
Zonza	18,9 %	487.270,52 €

ARTICLE 2 : d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Oso.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de tout document relatif à la mise en œuvre de la dissolution de ce syndicat.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

